

Direction du Pôle Humanités

**DELIBERATION N°220405-02**  
**Conseil du Pôle Humanités**

**Séance du 5 avril 2022**

**POINT 3- Renouvellement de l'accord de double diplomation associant deux Masters 2 spécialisés - aménagement littoral et maritime à l'IGARUN -Nantes- et l'Université de Libreville au Gabon**

**LE CONSEIL DE POLE**

**Vu** le code de l'éducation  
**Vu** les statuts de Nantes Université

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Membres en exercice : 30  
Nombre de votants : 22  
Voix pour : 22  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

**Article n°1 : Approbation**

Le conseil de Pôle émet un avis favorable à l'accord tel qu'annexé.

**Article N°2 : Publication**

Le directeur du Pôle Humanités est chargé de l'exécution et de la publicité de la présente délibération.

A Nantes, le 5 avril 2022,  
Le directeur du Pôle Humanités

  
  
Philippe Cottier

Affiché le : 5 avril 2022  
Transmis au Rectorat le : 11 octobre 2022

**Accord de coopération  
entre  
Nantes Université (France)  
et  
l'Université Omar Bongo (Gabon)  
établissant un double diplôme en  
géographie**

Vu la réglementation en vigueur dans les deux pays partenaires ;

Vu le Code de l'éducation notamment les articles D613-17 à D613-25 ;

Vu la Circulaire n°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu la Charte des bonnes pratiques applicables aux formations mises en œuvre à l'étranger par les établissements d'enseignement supérieur français, adoptée le 13 octobre 2009.

Vu l'accord de coopération signé le 4 juillet 2019 ;  
entre Nantes Université et l'Université Omar Bongo (Gabon).

Considérant la nécessité d'internationaliser l'enseignement supérieur et la recherche ;

Les cosignataires, Madame Carine BERNAULT, présidente de Nantes Université, en présence de Monsieur Thierry GUINEBERTEAU, Directeur de l'IGARUN (Institut de géographie et d'aménagement) d'une part,

et

Monsieur le Professeur Mesmin-Noël SOUMAHOU, Recteur de l'Université Omar Bongo, en présence de Monsieur Jean Pamphile KOUMBA Directeur du Département des sciences géographiques, environnementales et marines de l'Université Omar Bongo d'autre part,

s'engagent à ce que les institutions qu'ils représentent légalement respectent le présent accord selon les clauses des articles suivants :

## **Article 1 – Objet**

Nantes Université et l'Université Omar Bongo s'accordent pour réaliser des actions de développement de programmes d'intérêt commun dans l'enseignement et la recherche, pour lesquelles elles consentent les moyens nécessaires à l'accomplissement des objectifs envisagés dans le présent accord.

## **Article 2 – Champs de coopération**

Cet accord concernera :

- a) la mise en place d'un double diplôme de Master dans le domaine de la Géographie et de l'aménagement de la mer et des littoraux
- b) la mobilité d'enseignants et d'étudiants dans le cadre du double diplôme
- c) l'échange de spécialistes pour des périodes à définir à des fins de recherches scientifiques communes, incluant la possibilité de cotutelle ou de co-direction de thèse dont les conditions de réalisation sont précisées dans une convention individuelle de cotutelle ;
- d) l'élaboration et la réalisation de thèmes communs de recherche ;
- e) l'organisation commune de conférences et de séminaires ;
- f) des échanges de documents de recherche, de documents scientifiques, d'information et de publications ;

## **Article 3 – Disciplines concernées**

Les composantes concernées sont :

pour Nantes Université

l'Institut de géographie et d'aménagement – IGARUN

pour l'Université Omar Bongo

le Département des sciences géographiques, environnementales et marines

La discipline concernée est la géographie et l'aménagement. La spécialité concernée est la géographie et l'aménagement des littoraux et des espaces maritimes.

## **Article 4 – Coordination et suivi**

Chaque université nomme un responsable du programme de double diplôme. Une commission de coordination du double diplôme sera mise en place, composée du responsable du programme de double diplôme de chaque université et d'un représentant du domaine de chaque université.

À Nantes Université,

le responsable du programme de double diplôme est Monsieur Thierry Guineberteau, Maître de conférences de Géographie, responsable du master « Géographie et aménagement des espaces maritimes ». Le représentant du domaine est Monsieur Thierry Guineberteau, directeur de l'IGARUN.

À l'Université Omar Bongo,

le responsable du programme de double diplôme est Monsieur Léandre Edgard NDJAMBOU, Maître de conférences de Géographie, responsable du master « Activités littorales et maritimes ». Le représentant du domaine est Monsieur Jean Pamphile KOUMBA, directeur du Département des sciences géographiques, environnementales et marines de l'Université Omar Bongo.

Cette commission veillera à l'accomplissement des clauses figurant dans l'accord et coordonnera les projets en cours. Les projets et actions devront être en accord avec les normes statutaires des deux universités.

## **Article 5 – Mise en œuvre du double diplôme**

### **Article 5.1 – Déroulement des enseignements**

- Les étudiants de Nantes Université (université d'origine)

Les étudiants de Nantes Université qui participent au double diplôme suivent le premier semestre du Master 2 Parcours Géographie et aménagement des espaces maritimes à Nantes Université, de septembre à février.

Ils suivent le second semestre à l'Université Omar Bongo - Gabon (université d'accueil), où ils sont intégrés au second semestre du master 2 spécialité Activités littorales et maritimes. Le stage est à réaliser au cours du second semestre (tel que prévu par la formation, pour une valeur de 20 crédits) et sera complété par l'UE "Séminaires de Recherches" de 30h contenant le bloc d'enseignement "Méthodologie de la rédaction du mémoire de Master" valant pour 10 crédits.

Le stage doit s'effectuer dans une structure professionnelle (entreprise, administration, collectivité, association...) ou de recherche (laboratoire), d'une durée de 6 mois (dans des cas spécifiques, la durée pourra être ramenée à 4 mois minimum), entre mars et fin août. Il doit faire l'objet d'un rapport ou mémoire de recherche et d'une soutenance associant au moins un encadrant professionnel et un ou plusieurs enseignants-chercheurs des deux équipes pédagogiques des deux Masters partenaires. Si cette soutenance n'est pas possible par visioconférence, l'évaluateur nantais devra remettre un rapport rendant compte de son avis sur le travail effectué.

La maquette du Master « Activités littorales et maritimes » de l'Université Omar Bongo est annexée au présent accord. Toute modification de la maquette doit être immédiatement communiquée à l'autre partie et doit faire l'objet d'un avenant au présent accord.

- Les étudiants de l'Université Omar Bongo (université d'origine)

Les étudiants de l'Université Omar Bongo qui participent au double diplôme suivent le premier semestre du Master 2 spécialité Géographie et gestion des espaces maritimes à Nantes Université (université d'accueil), de septembre à février. Pendant ce semestre, les étudiants de l'UOB suivent l'intégralité des enseignements nantais, sauf dispense spécifique d'UE accordée conjointement par les équipes pédagogiques des M2 de Nantes et Libreville au regard des acquis antérieurs de l'étudiant.

Les étudiants suivent le second semestre à l'Université Omar Bongo, au cours duquel un stage est à réaliser (tel que prévu par la formation, pour une valeur de 20 crédits) et sera complété par l'UE "Séminaires de Recherches" de 30h et son bloc d'enseignement "Méthodologie de la rédaction du mémoire de Master" valant pour 10 crédits.

Le stage doit s'effectuer dans une structure professionnelle (entreprise, administration, collectivité, association...) ou de recherche (laboratoire), d'une durée de 3 à 4 mois, entre mars et fin août. Il doit faire l'objet d'un rapport ou d'un mémoire de recherche et d'une soutenance, il est encadré par l'équipe pédagogique de l'Université Omar Bongo. Si la thématique du stage le permet, la soutenance associera un enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique de Nantes Université (avis écrit ou participation à une soutenance en visioconférence).

La maquette du Master 2 « Géographie et aménagement des espaces maritimes » de Nantes Université est annexée au présent accord. Toute modification de la maquette doit être immédiatement communiquée à l'autre partie et doit faire l'objet d'un avenant au présent accord.

### **Article 5.2 - Conditions d'éligibilité et procédure de sélection des étudiants**

Les étudiants éligibles au programme doivent avoir validé leur première année de master (2 semestres d'enseignement). Les étudiants de Nantes Université ont obligatoirement suivi en première année de master l'option « Mer et littoral », ou des enseignements adaptés aux objectifs de la mobilité pour les étudiants ayant suivi une autre première année de Master.

Le double diplôme s'adresse aux étudiants qui maîtrisent la langue française, qui est la langue d'enseignement.

Les critères communs de sélection sont détaillés dans l'annexe pédagogique (article 3) et peuvent être modifiés, si besoin, par la commission de coordination de la formation. Chaque université assure la sélection des étudiants de son établissement qui participeront au double diplôme.

La liste des candidats de l'Université Omar Bongo au double diplôme doit être connue au plus tard le 1<sup>er</sup> mai. La candidature des étudiants via le logiciel Mobility Online doit se faire avant le 15 mai de l'année universitaire précédent la mobilité. La commission de coordination de la formation entre Nantes Université et l'Université Omar Bongo détermine d'un commun accord la liste des étudiants sélectionnés pour participer au double diplôme, au plus tard le 30 juin. Une liste d'attente peut être constituée.

La liste des candidats de Nantes Université au double diplôme doit être connue au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre. Nantes Université et l'Université Omar Bongo détermine d'un commun accord la liste des étudiants sélectionnés pour participer au double diplôme, au plus tard le 30 octobre. Une liste d'attente peut être constituée.

Chaque université accepte d'accueillir un maximum de 2 étudiants de l'université partenaire par année d'études.

### **Article 5.3 - Contrôle des connaissances**

Les modalités de contrôle de connaissances respectent les modalités prévues dans le cadre de l'habilitation du diplôme délivré dans chaque université.

Les modalités de validation du mémoire de recherche et du rapport de stage sont décrites à l'article 5.1.

Si cela est possible matériellement, la soutenance du rapport de stage est organisée devant un jury conjoint (Nantes Université – Université Omar Bongo). Le jury doit inclure le professionnel ayant accueilli le stagiaire, l'enseignant-chercheur responsable du suivi du stage et un enseignant-chercheur de la formation.

### **Article 5.4 – Reconnaissance mutuelle et délivrance du double diplôme**

Les universités s'engagent à reconnaître officiellement les crédits obtenus dans l'université partenaire. Le transfert des crédits obtenus dans l'université d'accueil s'effectuera sur la base de la grille de transfert jointe aux relevés de notes des étudiants.

Les étudiants qui auront satisfait aux contrôles des connaissances tels qu'établis à l'article 5.3 se verront décerner les diplômes suivants :

Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement  
**Parcours Géographie et aménagement des espaces maritimes (GAEM)**  
**délivré par Nantes Université (France)**

Le diplôme mentionné ci-dessus est habilité par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français pour la période suivante : 2022 – 2027

et

**Master Activités littorales et maritimes (ALM)**  
**délivré par l'Université Omar Bongo (Libreville – Gabon)**

Le diplôme mentionné ci-dessus est habilité par le ministère en charge de l'Enseignement Supérieur en 2010 avec reconduction tacite.

Dans le cas où un étudiant ne validerait pas son année d'études dans l'université d'accueil, il ne sera pas autorisé à redoubler, sauf circonstances particulières et sur décision des enseignants responsables pédagogiques du programme. L'étudiant ne sera pas autorisé à une nouvelle mobilité.

#### **Article 5.5 – Droits et obligations des étudiants**

Les étudiants doivent respecter le règlement en vigueur dans chaque université. Les étudiants se verront accorder les mêmes prérogatives que celles accordées aux étudiants à plein temps de l'établissement d'accueil pendant la durée de la mobilité.

Chaque établissement s'assurera qu'une aide adéquate est réservée pour accueillir et orienter les étudiants, et s'engage à fournir les informations nécessaires concernant l'hébergement. Il incombe aux étudiants de se conformer aux lois et règlements du pays d'accueil (par exemple pour l'obtention du visa ou de l'assurance santé).

Le voyage aller et retour entre les deux établissements relève de la responsabilité des étudiants concernés. Il est de la responsabilité des étudiants de détenir une couverture d'assurance médicale et accidentelle valable pour toute la durée de la mobilité et d'en fournir la preuve. Les frais relatifs au séjour sont à la charge de l'étudiant.

#### **Article 6 - Inscription et droits universitaires**

Les étudiants de chaque établissement seront inscrits dans chacune des deux universités, mais ne s'acquitteront des frais d'inscription que dans leur université d'origine et seront exemptés de droits d'inscription dans l'université d'accueil. Les étudiants en mobilité diplômante à Nantes Université sont assujettis à le CVEC (91 euros en 2021).

*Avant leur départ vers la France, les étudiants de l'UOB devront s'assurer de leur inscription à la sécurité*

*sociale française.*

### **Article 7 – Mobilité des enseignants**

Les deux institutions s'efforceront de recueillir, dans leur propre budget ou celui d'autres institutions et partenaires, les moyens financiers permettant la mise en œuvre de mobilités de l'équipe enseignante.

Les modalités d'accueil et de prise en charge seront décidées d'un commun accord en fonction des budgets disponibles.

### **Article 8 – Durée et dénonciation**

Le présent accord entre en vigueur à la date de signature par les parties et est valable jusqu'à la fin de l'année universitaire 2026-2027. Il pourra être renouvelé dans des termes identiques, ou redéfini après concertation entre les deux universités et autorisation des instances de tutelle.

Le présent accord peut être dénoncé à la demande de l'une des deux parties, au minimum six mois avant la date d'expiration désirée, en respectant, cependant, les activités en cours.

Le présent document est signé en langue française en deux exemplaires originaux, chacun ayant la même valeur juridique.

À Nantes, le

Carine BERNAULT  
Présidente de Nantes Université

À Libreville, le

Mesmin-Noël SOUMAHO  
Recteur de l'Université Omar Bongo

A Nantes, le

Thierry GUINEBERTEAU  
Directeur de l'IGARUN

A Libreville, le

Jean Pamphile KOUMBA  
Directeur du Département des sciences  
géographiques, environnementales et marines de  
l'Université Omar Bongo

### Article 1 - Maquettes pédagogiques

**Maquette – M2 parcours Géographie et aménagement des espaces maritimes (GAEM)  
Nantes Université – IGARUN – 2022-2027**

**Semestre 1**

Unités d'enseignement	Intitulé des enseignements	Total heures de cours	Crédits
UE-1	Construction du projet professionnel - compétences et métiers du littoral et maritime <i>y compris semaine-terrain</i>	64h	3
UE-2	Collecte et traitement de l'information géographiques sur les problématiques littorales et maritimes	64h	4
UE-3	Benchmarking international - Analyse appliquée sur l'étranger, le comparatif, le supranational	44h	3
UE-4	Appréhender les géosystèmes littoraux et maritimes - diagnostic et prospective <i>y compris atelier et commande</i>	44h	5
UE-5	Analyser et mettre en valeur les ressources du littoral et de la mer <i>y compris atelier et commande</i>	44h	5
UE-6	Connaitre, anticiper et réguler les crises et mutations littorales et maritimes <i>y compris atelier et commande</i>	44h	5
UE-7	Gérer les territoires littoraux et maritimes – stratégie, programmation et projet <i>y compris atelier et commande</i>	44h	5
<b>total semestre 1</b>		<b>346h</b>	<b>30</b>

**Semestre 2**

Unités d'enseignement	Intitulé des enseignements	Durée	Crédits
-----------------------	----------------------------	-------	---------

<b>UE-8</b>	Immersion professionnelle - Stage et mémoire	4 à 6 mois	30
<b>Total semestre 2</b>			<b>30</b>

**Maquette – M2 Activités littorales et maritimes (ALM)**  
**Université Omar Bongo (UOB) de Libreville – Département des sciences géographiques,**  
**environnementales et marines – 2022-2027**

**Semestre 1**

Unités d'enseignement	Intitulé des enseignements	Total heures de cours	Crédits
<b>UE Gestion portuaire</b>	Gouvernance portuaire (30h – 6 crédits) Marketing et exploitation portuaires (30h – 6 crédits) Gestion opérationnelle de l'escale du navire (30h – 6 crédits) Exploitation de l'outillage portuaire (30h – 6 crédits) Sécurité et sûreté portuaire (30h – 6 crédits)	150h	30
<b>total semestre 1</b>		<b>150h</b>	<b>30</b>

**Semestre 2**

Unités d'enseignement	Intitulé des enseignements	Total heures de cours ou Durée	Crédits
<b>UE Séminaire de recherches</b>	Méthodologie de la rédaction du mémoire de Master	30h	10
<b>UE Stage</b>	Stage, mémoire de fin de cycle et soutenance	3 à 4 mois	20
<b>total semestre 2</b>			<b>30</b>

**Article 2 - Coordination de la formation**

La coordination de la formation est assurée :

À Nantes Université (France) par :

Thierry GUINEBERTEAU : [thierry.guineberteau@univ-nantes.fr](mailto:thierry.guineberteau@univ-nantes.fr)

À l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon) par :

Léandre Edgard NDJAMBOU : [ndjambou\\_leandre@yahoo.fr](mailto:ndjambou_leandre@yahoo.fr)

Jean Pamphile KOUMBA : [jeanpamphile@yahoo.com](mailto:jeanpamphile@yahoo.com)

**Article 3 - Critères de sélection des candidats**

Le double diplôme concerne la deuxième année de Master ou Master 2. La sélection des étudiants au double diplôme s'effectue par les coordinateurs de la formation (voir article 2 de l'annexe) suivant la procédure suivante :

- Examen du dossier de candidature prenant en compte les éléments suivants :
  - la présence (obligatoire) des pièces justificatives (copies des diplômes, attestations de stage, etc...) pour la partie administrative du dossier ;
  - la qualité du cursus académique en L2, L3 et en M1 ;
  - l'exposé des motivations et du projet d'étude ;
  - les compétences acquises dans le domaine de la géographie des mers et des littoraux ;
  - la présentation formelle du dossier.
  
- Le cas échéant, un entretien d'admission peut être organisé pour évaluer:
  - la capacité du candidat à définir son projet professionnel et à rendre compte des compétences disciplinaires et transversales qu'il a acquises au cours de sa formation et de ses expériences de stage et/ou professionnelles ;
  - sa connaissance du contenu de formation du Master 2 visé ;
  - sa connaissance des milieux professionnels de la gestion des espaces littoraux et maritimes ;
  - sa capacité à argumenter et à communiquer à l'oral.

Chaque année deux étudiants au maximum par université seront sélectionnés pour poursuivre leur Master 2 dans l'université partenaire. Outre qu'ils devront satisfaire aux critères définis précédemment, les étudiants candidats devront montrer leurs motivations à poursuivre leurs études dans le pays partenaire et leur connaissance de la culture du pays partenaire.

À Nantes, le

Carine BERNAULT  
Présidente de Nantes Université

À Libreville, le

Mesmin-Noël SOUMAHO  
Recteur de l'Université Omar Bongo

A Nantes, le

Thierry GUINEBERTEAU  
Directeur de l'IGARUN

A Libreville, le

Jean Pamphile KOUMBA  
Directeur du Département des sciences  
géographiques, environnementales et marines de  
l'Université Omar Bongo